



RECU EN PREFECTURE

Le 25 mai 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220519-D00683910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 mai 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Karima ROCHDI

Étaient absents : Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Maxime PIGNARD, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER

OBJET : 23. Création d'un marché à Montrapon - Place de Coubertin

Délibération n° 2022/006839

Création d'un marché à Montrapon Place de Coubertin

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	05/05/22	Favorable unanime
Commission n° 4	05/05/22	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de créer un marché au quartier de Montrapon. Ce marché aura lieu chaque jeudi matin de 9 h à 13 h sur la Place de Coubertin à compter du 2 juin 2022.

Contexte

Dans le cadre de la politique menée pour renforcer le commerce de proximité, la Ville de Besançon souhaite conforter l'offre de marchés non sédentaires dans les quartiers. Cette mesure participe à l'attractivité du territoire et à la dynamisation des quartiers. Elle vise également à permettre au plus grand nombre d'accéder facilement à des marchés de plein air.

Aujourd'hui, la Ville de Besançon organise différents marchés répartis sur des secteurs différents et selon une périodicité et un dimensionnement variables. Le tableau ci-après synthétise l'existant.

Jour	Marché	Horaires	Produits autorisés à la vente
2 ^e lundi du mois	Foire Battant	06h -17h30	En priorité les produits manufacturés
Mardi	Révolution	07h-13h	Tous produits
	Epoisses	07h-13h	Tous produits
	Tarragnoz	17h-20h30	Produits BIO
Mercredi	Palente	07h-13h	Tous produits
	Cassin	07h-18h	Tous produits
Jeudi	Ile de France	07h-13h	Tous produits
Vendredi	Révolution	07h-13h	Tous produits
	Epoisses	07h-13h	Tous produits
Samedi	Palente	07h-13h	Tous produits
	Cassin	07h-18h	Tous produits
	Révolution	07h-19h	En priorité les produits manufacturés
Dimanche	Saint Ferjeux	07h-13h	Alimentaires
	Ile de France	07h-13h	Tous produits
	Jouffroy d'Abbans	07h-13h	Alimentaires

Il apparaît que certains quartiers de la Ville ne sont pas dotés de marchés de plein air alors que la demande est clairement énoncée.

La Commission paritaire, dans sa séance du 2 novembre 2021, avait engagé une réflexion sur une future implantation de marché au quartier de Montrapon.

Au début de l'année 2022, un questionnaire a été transmis aux commerçants non sédentaires titulaires présents sur les marchés pour connaître leur souhait de déballer sur un futur marché à Montrapon. Une dizaine de commerçants présents sur d'autres marchés de la Ville ont fait part de leur intérêt pour participer à un marché sur le quartier de Montrapon le jeudi matin.

Le 14 avril 2022, le projet d'implantation du marché Montrapon est présenté au Conseil consultatif des habitants (CCH) du quartier Montrapon/Montjoux/Fontaine-Ecu/Montboucons/Tilleroyes.

Proposition

Il est proposé de créer un marché de plein air au quartier de Montrapon, Place de Coubertin à partir du 2 juin prochain.

La Commission des foires et marchés réunie le 10 mai 2022 a validé cette proposition de création ; conformément au règlement général des foires et marchés publics d'approvisionnement de la Ville de Besançon actuellement en vigueur, son avis est requis dans le cadre de la création d'un marché de plein air.

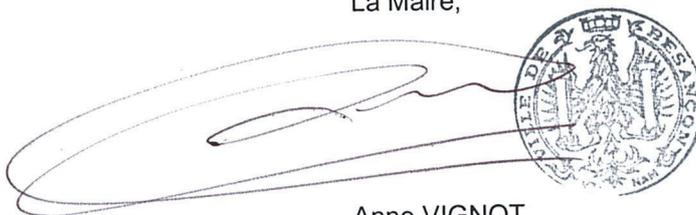
Ainsi, à compter du 2 juin 2022, les commerçants qui sont intéressés pourront déballer sur le marché de Montrapon qui se déroulera selon les modalités suivantes :

- Lieu : Place de Coubertin, devant Intermarché
- Jour et horaires : chaque jeudi de 9 h à 13 h
- Nombre de stands : entre 10 et 12, alimentaires et manufacturés
- Une redevance d'occupation du domaine public sera perçue auprès de chaque commerçant en application des tarifs en vigueur.

L'organisation et la gestion du marché est assurée par la Direction Sécurité et Tranquillité Publique sur la base de l'arrêté réglementant les foires et marchés public d'approvisionnement de la Ville de Besançon.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la création d'un marché au quartier de Montrapon selon les modalités présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.